



**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaires
du 26 février 2022 à la MRES ; 5 rue Jules de Vicq à Lille**

<i>Présents :</i>	Claude Quintard, Christian Bertaux, Christophe Tilmant, Jean-Marie Caille, Patrick Théry, Bruno Crépin, André Boutry, Nicolas Hernigou, Michel Denis, Bernard Coquelle, Vincent Bossut
<i>Sont présents en visio :</i>	Richard Dambrine, Daniel Balembois, Thierry Janssoone, François-Xavier Callens, JF Sauvage, Alain Lucas, Thomas Roillet, Vili Zupancic
<i>Invités :</i>	Guillaume Flament, Etienne Vaudet, salariés
<i>Excusés :</i>	Christian Drelon, Serge Lonqueu, Michel Libert, Laurent Becquet, Anne Caille, Hervé Fumery, Yves Gaudet, Jean-Claude Germain, Geneviève Helouin, Michel Jendraszek, François Laroyenne, Bernard Lucas, Francis Villageois
<i>Pouvoirs donnés au Président :</i>	Laurent Becquet, Hervé Fumery, Michel Jendrasek, François Laroyenne, Vili Zupancic, Bernard Lucas
<i>Pouvoirs donnés au secrétaire :</i>	Michel Libert
<i>Pouvoir donné au trésorier :</i>	Geneviève Helouin
<i>Pouvoir donné à Patrick Théry:</i>	Christian Drelon
<i>Pouvoir donné à Jean-Marie Caille :</i>	Anne Caille
<i>Ont voté en ligne :</i>	françois-xavier Callens, Thomas Roillet, Francis Villageois, Patrick Cornille, daniel Balembois, Christian Fruleux, Claude Tiberghien, Chantal Antoine, Jean-françois Sauvage, Thierry Jansoone, Christophe Bocquet, Hélène et Jérôme Declerck, François Carrel, Serge Lonqueu, Alain Lucas, Frédéric Houssin, Richard Dambrine

Les travaux commencent à 9h 40, en présence de 11 participants, adhérents à jour de leur cotisation et des 2 salariés. 10 pouvoirs ont été donnés. Il y a eu 18 votes en ligne,

Résolution préalable : Guillaume Flament et Etienne Vaudet tiennent les listes d'émargement, ils sont désignés scrutateurs pour ces AG ordinaires et extraordinaire.

Votes Pour à l'unanimité des votants présents et représentés, 18; Abstentions : 0; Contre : 0

Assemblée générale Extraordinaire de Solaire en Nord

Il s'agit d'adopter le traité de fusion, qui a été transmis aux adhérents de l'association le 24 janvier

2022, qui a été validé par le CA du 5 février 2022 et qui vient d'être adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Solis Association ici même.

Cela implique la reprise des activités de Solis Association par Solaire en Nord. Cette disposition est effective depuis l'AGE de Solaire en Nord, le 14 mars 2020, avec la modification des statuts. A ce titre notamment, le contrat de travail de Guillaume Flament a été transféré à Solaire en Nord le 1^{er} avril 2021, celui de Thierry Janssoone a fait l'objet d'une rupture conventionnelle au 30 juin 2021. (Rappel : Etienne Vaudet a été embauché par Solaire en Nord le 1^{er} avril 2021)

Claude Quintard donne lecture du traité de fusion

Christophe Tilmant présente les comptes consolidés 2021 de Solis Association et Solaire en Nord qui est une vision économique et non fiscale de la situation.

Produits d'Exploitation	51 832 €
Trésorerie	10 507 €
Fonds propres	- 2 129 €
Résultat de	- 17 696 €

Ils représentent la base sur laquelle Solaire en Nord s'engage en 2022.

Résolution n°1:

Les membres de l'association réunis en assemblée générale extraordinaire adoptent le traité de fusion entre Solaire **en Nord** et **Solis Association** tel qu'il leur a été communiqué par courriel un mois avant la tenue de cette assemblée et qui est soumis à leur approbation

Votes...	Pour	Abstention	Contre
En ligne	18		
Présents et représentés	21		
Total	39		

Résolution n°2 : Lors du CA du 5 février 2022, le siège social de l'association a été transféré du 230 rue de la Carnoy à Lambersart 59130 à la MRES, 5 rue Jules de Vicq 59800 Lille. L'assemblée générale valide cette décision et autorise la modification de l'article 3 des statuts afin que l'adresse ne mentionne que la ville de Lille comme suivant :

Extrait des statuts en vigueur avant modification :

“ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est fixé au 232 Rue de La Carnoy à 59130 - Lambersart. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.”

Extrait des statuts avec proposition de modification :

“ARTICLE 3 : Siège social

Le siège social est fixé à Lille (59800). Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration."

Vote Pour à l'unanimité des 21 présents et représentés. 0 abstention. 0 votes contre.

Le président
Claude Quintard

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Quintard', written over a faint rectangular stamp.

Les scrutateurs
Guillaume Flament Etienne Vaudet

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Flament', written over a faint rectangular stamp.A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vaudet', written over a faint rectangular stamp.